



Mairie de
Boissy La Rivière

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 32/2024
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 28 novembre 2024
Convocation : Vendredi 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Robert BECH-
Véronique RIAUD - Valérie JUNOT - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN - Stéphanie LEGRIS

Retardés :

A donné pouvoir à : Stéphanie LEGRIS à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER

Objet : Demande subvention Dotation des Équipements des Territoires Ruraux - DETR

VU l'Article L 2334-37 à 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du CGCT par lequel la commission départementale a validé les catégories d'opérations prioritaires et le taux à appliquer à chacune d'elles pour l'année 2025

CONSIDERANT l'obligation d'entreprendre des travaux de réhabilitation, réfection, mise aux normes du parking étant la seule issue et stationnement pour l'accès à la mobilité réduite à la maison paramédicale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

ADOPTE le projet dans sa globalité,

VALIDE le plan de financement de l'opération et des dépenses,

Plan de Financement 2025	Entreprise Devis	Coût total TTC	Coût total HT	DETR 50% HT	PASR 20 % HT	Part communale HT	Durée des travaux
Réfection totale mise au norme parking accès PMR à la maison paramédicale	SOTRAVIA	28 604.56	23 837.13	11 918.565	4767.426	7 151.14	2025

VALIDE l'échéancier indiquant les délais de réalisation de l'opération et des dépenses,
AUTORISE le Maire à passer toutes les conventions et à signer tous les documents permettant d'élaborer le dossier.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

LE 28/11/2024